



## RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Arrêté n°2021-024 portant création de la délégation de région académique au numérique éducatif de la région académique Hauts-de-France

La rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités,

**VU** le code de l'éducation, notamment ses articles R.222-16-4 et R.222-24-4 ;

**VU** le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

**VU** le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL, rectrice de la Région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;

**VU** l'avis du Comité régional académique en date du 29 janvier 2020 et la décision du Comité régional académique en date du 16 juin 2021 ;

**VU** l'avis des comités techniques spéciaux académiques des académies d'Amiens et de Lille réunis conjointement le 23 juin 2021 ;

**VU** l'avis des comités techniques académiques des académies d'Amiens et de Lille réunis en formation conjointe le 5 juillet ;

**Arrête :**

#### Article 1<sup>er</sup>

En application de l'article R222-24-4 du code de l'éducation nationale, il est créé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 dans la région académique Hauts-de-France, une délégation de région académique au numérique éducatif (DRANE). Cette délégation, placée sous l'autorité hiérarchique de la rectrice de région académique, est intégrée au sein du département en charge de l'accompagnement des politiques éducatives. Ce service est bi-sites.

Le département en charge de l'accompagnement des politiques éducatives intègre, outre la DRANE, la délégation de région académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DRAREIC) et, à terme, la délégation de région académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC).

#### Article 2

La délégation de région académique au numérique éducatif assure une mission générale d'appui à l'élaboration de la stratégie de la région académique dans le domaine du numérique éducatif, à son suivi et à son évaluation. A ce titre, la DRANE assure en particulier les missions suivantes à l'échelle de la région académique :

- PILOTAGE/GOUVERNANCE
  - Construction de la feuille de route de région académique
  - Organisation et/ou participation aux différents comités de pilotage et à la gouvernance de projets
- IMPULSION/EVALUATIONS
  - Impulsion et suivi d'appels à projets nationaux
  - Accompagnement au déploiement et aux usages des ressources et outils nationaux
- FORMATION
  - Coordination du réseau des formateurs numériques académiques
  - Proposition de maquettes communes pour la formation continue et soutien à la conception

- Co-construction de journées de formation, inter- degrés et pluri catégorielles en lien avec les INSPÉ et CANOPÉ
- **CONSEIL/EXPERTISE**
  - Rôle de conseiller auprès des recteurs en matière de numérique éducatif
  - Rôle de conseiller et de prescripteur en termes d'usages et d'évaluation auprès du conseil régional HDF
  - Collaboration dans le domaine de la recherche
  - Apport d'expertises (usages et pédagogie) auprès d'entreprises et d'organismes
  - Participation à des groupes d'experts au niveau national en lien notamment avec la DNE, la DEPP...
- **COMMUNICATION**
  - Relations et échanges avec les DRANE des autres académies et la DNE du Ministère
  - Animation d'un espace web de la DRANE
  - Actions de promotion des métiers du numérique et de la place des filles dans ces filières
  - Partenariats internationaux
- **PRODUCTION**
  - Productions audiovisuelles à la demande des services de la région académique ou du ministère
  - Production d'outils de formation et d'information à destination des enseignants et des cadres
  - Productions audiovisuelles à la demande des EPLE
- **VEILLE**
  - Veille technologique et sur les usages pédagogiques du numérique

### **Article 3**

La délégation de région académique au numérique éducatif (DRANE) est organisée en bi-site, sur les deux sites des rectorats d'Amiens et de Lille.

### **Article 4**

La délégation de région académique est dirigée par un responsable régional, délégué de région académique qui coordonne l'action des deux sites d'implantation de la délégation. Le délégué de région académique est assisté d'un adjoint placé sous son autorité hiérarchique.

L'emploi de délégué de région académique est implanté au rectorat de l'académie de Lille ; celui de son adjoint est implanté au rectorat de l'académie d'Amiens.

Le délégué de région académique est placé sous l'autorité hiérarchique de la rectrice de région académique. Les services de la délégation sont placés sous l'autorité hiérarchique du secrétaire général de région académique.

Le délégué de région académique établit un projet de service pluriannuel et remet chaque année à la rectrice de région académique un rapport d'activité de la délégation de région académique dressant le bilan de l'année écoulée.

Le délégué de région académique au numérique éducatif et son adjoint sont désignés par arrêté de la rectrice de région académique.

### **Article 5**

La délégation de région académique bénéficie de 13 ETP à la date de création.

Les personnels de la délégation de région académique sont placés, pour l'exercice de leurs fonctions, sous l'autorité hiérarchique du délégué de région académique.

L'évaluation des personnels du service régional relève de la responsabilité du délégué de région académique.

#### **Article 6**

En leur qualité de conseillers techniques, le délégué de région académique et son adjoint assurent une fonction d'expertise auprès des recteurs des académies d'Amiens et de Lille.

#### **Article 7**

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

#### **Article 8**

Le secrétaire général de la région académique Hauts-de-France et les secrétaires généraux des académies d'Amiens et de Lille, chacun pour ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille le 21 juillet 2021



Valérie CABUIL